

Handicap : agissons ensemble.



Ville HANDI[♿]AP

Charte



Sommaire

- 1) Concertation
- 2) Information
- 3) Mobilité, voirie et transport
- 4) Accessibilité des lieux publics
- 5) Logement
- 6) Emploi
- 7) Enfance – Education
- 8) Culture, sports et loisirs
- 9) Vie à domicile
- 10) Vie sociale
- 11) Formation

Préambule

La Charte Ville Handicap constitue un ensemble de principes destinés à favoriser la participation des personnes en situation de handicap à la vie de notre cité.

Elle formalise, au-delà des obligations réglementaires, l'engagement de la municipalité à donner à chacun de ses concitoyens, handicapé ou non, les moyens de vivre en harmonie.

Cette démarche doit être permanente, globale et cohérente dans sa mise en œuvre. Elle vise l'ensemble des services assurés par la municipalité, mais également ceux de ses partenaires qui interviennent sur le territoire communal.

L'accessibilité physique en constitue le socle, mais de nouveaux chantiers doivent être ouverts, comme l'accessibilité à l'information, à la culture, aux loisirs, à l'emploi,...

La compréhension et l'acceptation des différences sont au cœur de cette politique. Le partage du quotidien, le même accueil de qualité pour tous, l'intégration dans toutes les activités proposées, l'autonomie de vie, sont des objectifs qui doivent être recherchés en permanence.

Cette Charte s'inscrit dans la durée : elle sera le fil conducteur de l'action municipale pour les années à venir, en concertation avec les acteurs qui ont participé à son élaboration dans le cadre du Conseil Ville Handicap - associations, institutions, ermontois - et qui vont accompagner sa mise œuvre.

La commune d'ERMONT s'engage à :

1) Concertation

Etablir une collaboration avec tous les partenaires en charge des personnes handicapées, afin de trouver ensemble des réponses adaptées aux problèmes qu'elles rencontrent sur le territoire de la commune.

Mettre en place une Commission Communale d'Accessibilité et un Conseil Ville Handicap.

Organiser le suivi des actions mises en place au sein de ces deux instances.

2) Information

Sensibiliser la population et les acteurs locaux aux différents handicaps, pour favoriser l'intégration et l'égalité citoyenne.

Permettre aux personnes handicapées, quel que soit leur handicap, d'accéder aux informations utiles sur leurs droits ou la vie de la commune.

Assurer la diffusion des informations utiles à toutes les démarches nécessaires à la vie des personnes handicapées, par tous moyens utiles et supports adaptés.

Sensibiliser le personnel d'accueil des services communaux aux différents types de handicaps.

3) Mobilité, voirie et transport

• Déplacements dans la commune

Aménager l'espace public communal afin d'assurer la libre circulation des personnes en toute sécurité notamment en lien avec la commission Aménagement et Cadre de vie du Conseil des Seniors.

Améliorer et adapter la signalétique extérieure.

• Transport individuel

Prévoir suffisamment de stationnements adaptés, tant sur la voie publique que dans les parkings.

Favoriser la sensibilisation des automobilistes pour le respect de ces places de stationnement.

• Transports en commun et transports spécialisés

Promouvoir l'accessibilité des transports en commun par du matériel adapté et l'aménagement des arrêts et de leurs abords auprès des institutions qui ont en charge leur organisation.

Favoriser le développement des formules de transports spécialisés pour personnes âgées et handicapées.

4) Accessibilité des lieux publics

Mettre en place un schéma directeur de mise en accessibilité des Equipements Recevant du Public (ERP) et de la voirie, par le biais de la commission d'accessibilité.

Faire respecter la réglementation en matière d'accessibilité dans tous les établissements neufs ou réhabilités, recevant du public.

Mettre en place une signalétique claire et simplifiée pour s'orienter facilement dans la ville.

Inciter les commerçants à aménager l'accès à leurs magasins et aux parkings.

5) Logement

Favoriser la concertation avec les différents organismes concernés (Mairie, Préfecture, bailleurs, ...) pour améliorer l'accès au logement.

Inciter les bailleurs sociaux à augmenter l'offre de logements adaptés et faciliter l'offre de logements adaptés.

Favoriser le maintien dans le logement des personnes handicapées, notamment avec l'appui des organismes concourant à l'amélioration de l'habitat.

Proposer un recensement des logements accessibles et adaptés, afin de les réserver en priorité à des personnes handicapées.

Inciter les bailleurs sociaux à aménager des places de stationnement réservées.

6) Emploi

Promouvoir l'emploi en milieu ordinaire des personnes en situation de handicap, notamment au sein des services municipaux.

Faire connaître les mesures d'aide à l'emploi spécifiques aux personnes en situation de handicap.

Sensibiliser les chefs d'entreprise au versement de la taxe d'apprentissage aux établissements spécialisés dans l'emploi et la formation des personnes handicapées.

Confier, dans la mesure du possible, des marchés publics aux établissements de travail protégé.

7) Enfance – Education

Favoriser et développer l'accueil des enfants en situation de handicap dans les structures petite enfance et enfance de la Ville d'Ermont.

Participer à toute action tendant à favoriser l'intégration scolaire.

Développer la concertation avec l'Education nationale pour faciliter l'accueil de l'enfant en situation de handicap sur tous les temps de sa vie scolaire et extrascolaire.

Aménager les établissements scolaires, les restaurants scolaires et les accueils de loisirs pour les rendre accessibles à tous.

Former le personnel travaillant avec les enfants et les jeunes à l'accueil des enfants en situation de handicap.

Sensibiliser le public enfant et jeune aux questions du handicap.

8) Culture, sports et loisirs

Permettre l'accessibilité des lieux culturels, sportifs et de loisirs.

Mener toute action facilitant la participation réelle des personnes en situation de handicap aux activités culturelles, artistiques, sportives et de loisirs. . .

Sensibiliser les habitants à la question du handicap par le biais de la culture et du sport.

9) Vie à domicile

Favoriser l'accès aux dispositifs de maintien à domicile.

Participer aux actions de maintien à domicile menées sur le territoire communal.

Poursuivre la collaboration avec le C.L.I.C. (Centre Local d'Information et de Coordination gérontologique) pour les améliorations à apporter à la vie quotidienne des personnes à partir de 60 ans ainsi qu'à leur entourage.

10) Vie sociale

Favoriser la prise en compte et l'accueil des personnes handicapées par les associations ermontoises.

Favoriser toutes initiatives permettant de lutter contre l'isolement et de maintenir un lien social.

Développer l'information sur les infrastructures et aménagements spécifiques, ainsi qu'une signalétique adaptée sur les sites municipaux.

Favoriser un meilleur accueil des personnes handicapées dans toutes les structures de la ville : administrations, commerces, services, . . .

11) Formation

Sensibiliser le personnel communal aux différents types de handicap et à l'accueil des personnes handicapées.

Former le personnel des services techniques municipaux pour un meilleur aménagement de l'Espace public lors de travaux de voirie et pour la gestion au quotidien.

Inclure régulièrement ces actions dans le plan de formation de la collectivité.

Ville HANDICAP

SIGNATAIRES

Ville Ermont



Association des paralysés
de France - APF

Association française contre
les myopathies - AFM

Association française des
sclérosés en plaques - AFASEP

Association gérontologique
de la Vallée de Montmorency,
Rives de Seine et
Val-et-Forêt - CLIC

Association pour la recherche
sur la sclérose en plaques - ARSEP

Association pour les adultes et
les jeunes handicapés - APAJH

Communauté d'agglomération
Val-et-Forêt

Education Nationale

Foyer de vie Le Colombier
Union nationale des associations
de parents et personnes handicapées
mentales et leurs amis - UNAPEI

Groupement des
parkinsoniens d'Ile de France

Institut Médico Educatif
Le Clos Fleuri - APAJH

Lions Club
de Saint-Prix Soisy Alentours

Union nationale des amis et familles
de malades psychiques - UNAFAM